

Les nouveaux enjeux des sectes belges

Le monde change, les sectes aussi. Le Web et les réseaux sociaux en particulier permettent de déployer de nouvelles toiles. La Belgique n'échappe pas à ce constat. Et gare à « l'effet tunnel »...

• Charlotte VAN BREUSEGEM

Les sectes sont toujours bien présentes dans notre pays. Dans son rapport 2017-2018, le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) constate d'ailleurs une évolution dans leurs enjeux. En ligne de mire : les algorithmes des réseaux sociaux, ce phénomène récent qui a tendance à enfermer les internautes dans leur propre monde de croyances. Ceux développés par Facebook, par exemple, utilisent nos données personnelles, les big data, afin de prédire ce qui pourrait nous intéresser et proposent ensuite des informations centrées sur nos intérêts.

Kerstine Vanderput, la directrice du Service d'analyse du CIAOSN, identifie ce phénomène des réseaux sociaux comme un déclencheur potentiel de conversion qu'elle nomme « *automodification du comportement via internet* ». Concrètement, les personnes traversant un échec, un deuil ou une période de doute peuvent se réfugier sur internet pour tenter de trouver des réponses à leur mal-être.

Lorsque ces personnes tombent sur du contenu produit par une quelconque organisation sectaire nuisible (site internet ou publication sur les réseaux sociaux) et y trouvent des réponses, les recherches cumulées sur le sujet vont amener le moteur de recherche ou le réseau social utilisé à proposer toujours le même type de contenu, confortant ces personnes dans la nouvelle réalité qu'elles se sont construites de façon inconsciente. C'est ce que le CIAOSN nomme « l'effet tunnel », un phénomène

« En moins d'un mois, une personne peut se retrouver coincée suite à de simples recherches sur internet »

qui peut s'opérer très rapidement.

Kerstine Vanderput insiste sur la nécessité d'un « *moment charnière* », un événement qui va affecter profondément la personne et agir comme un levier dans sa recherche de sens sur internet pour que le phénomène de conversion s'opère.

Surveiller nos enfants, mais aussi nos seniors

Le numérique, en scindant les générations, a tendance à isoler les jeunes qui développent une pratique digitale complexe des réseaux sociaux, face aux adultes par-

fois dépassés. Kerstine Vanderput insiste sur l'importance de conserver un lien familial fort et de comprendre les pratiques de ses enfants sur le net, pour être en mesure de prévenir une quelconque dérive. Plus surprenant, la directrice

Réchauffement climatique et théories apocalyptiques

Marches pour le climat, vague verte, mobilisation politique... Depuis quelques années, le réchauffement climatique est devenu l'un des enjeux majeurs de notre société. Face à ce nouveau sujet du débat public, quelques organisations sectaires se sont positionnées, et parfois de façon excessive.

Certaines y verraient la preuve de la fin imminente de notre monde, avec toutes les dérives idéologiques que cela im-

plique. Si le souci écologique s'arrête à la consommation personnelle en limitant ses déchets ou ses déplacements en voiture, il est évidemment bienvenu.

Mais lorsque ces préoccupations mènent à un grand désarroi avec des théories apocalyptiques, le CIAOSN observe des dérives potentielles. De nombreuses personnes qui auraient constaté un changement radical en ce sens se présentent alors spontanément au centre d'information. ■ CVB



Les sectes deviennent de plus petits mouvements qui profitent du Web pour tisser leur toile.

pointe aussi la vulnérabilité de nos seniors qui développent aussi leur pratique numérique, mais parfois sans les bons réflexes. Ils sont eux aussi la cible de groupements nuisibles qui entendent donner des réponses idéologiques. ■

« Notre travail s'oriente selon les différents témoignages que l'on récolte, notamment par des personnes qui s'inquiètent, par exemple, d'entendre un de leurs proches parler de collapsologie ou de fin du monde. »

Organisations moins globales, mais plus mouvantes

Au-delà des nouveaux enjeux numériques ou écologiques, l'un des gros changements observés dans les nouveaux enjeux des sectes concerne leur structure même. Si le CIAOSN observait auparavant de grandes sectes très hiérarchisées, presque internationales (à l'image de la Scientologie), la tendance est aujourd'hui plutôt aux petits mouvements.

Ceux-ci sont alors parfois très locaux, notamment grâce au numérique qui permet de décentraliser les organisations. L'adaptation est alors plus aisée, au niveau hiérarchique comme géographique.

Certains mouvements sectaires semblent aussi suivre les routes migratoires. Le néopentecôtisme, par exemple, s'implante notamment en Belgique suite à l'immigration de réfugiés nigériens.

Le sens critique, seule arme préventive

Vu le contexte légal et le cadre de travail très strict du centre d'information, Kerstine Vanderput n'est pas en mesure de faire de la prévention en nommant explicitement certaines organisations sectaires. Ni la justice belge, ni le CIAOSN ne peuvent considérer comme répréhensible le

simple fait d'appartenir à une secte, la législation belge est très claire sur le sujet. Alors comment prévenir le public du potentiel danger d'une organisation nuisible ?

Impossible d'organiser des campagnes sur les réseaux sociaux pour avertir du danger potentiel que représentent certaines idéologies qui circulent. La directrice insiste alors sur la nécessité du sens critique : « *Le législateur ne laisse pas le choix : en empêchant tout jugement critique sur une organisation sectaire nuisible ou l'autre, il force les citoyens à devoir exercer leur propre sens critique sur ce qu'ils voient sur le net.* » ■ CVB

« Les fiches que l'on propose permettent aux intéressés de connaître le positionnement d'un groupement sur l'homosexualité ou sur la place de la femme, par exemple, mais ne peuvent en aucun cas laisser apparaître des jugements de valeurs sur l'idéologie ou la religion concernée. Concrètement, on ne peut pas. »

Appartenir à une secte n'est pas un crime

En Belgique, la législation est stricte autour de la liberté d'expression, comme pour la liberté de culte. Appartenir à une secte n'est pas un crime et chacun est libre de partager les convictions philosophiques ou religieuses qu'il souhaite, pour autant qu'il n'enfreigne pas la loi. Dans ce contexte, le CIAOSN n'est pas autorisé à émettre des jugements de valeurs sur une secte ou l'autre. Une série stricte de treize indicateurs, tels que l'utilisation de la violence ou la privation de liberté, permet à l'organisme d'observer strictement le caractère nuisible d'une organisation, tant qu'elle concerne une association d'au moins deux personnes qui se base sur des fondements philosophiques, idéologiques ou religieux.

Pour le centre, il est donc impossible d'établir une cartographie précise des sectes en Belgique, mais seulement d'agir en fonction des témoignages qui leur parviennent. En fonction du caractère nuisible des organisations dont les témoignages rendent compte, le centre émet alors des avis de recommandations à destination des services publics qui prennent les mesures légales adéquates, même si le but premier reste d'informer. « *On est comme un thermomètre de la société. On ne propose pas de vision globale de ce qui se passe en Belgique, on reflète les questionnements qui nous parviennent à travers les témoignages.* »

Pour cette raison, les statistiques judiciaires concernant les sectes belges sont difficiles à établir. En cas de plainte, la police enregistre la nature du délit commis par une personne physique qui sera poursuivie à titre individuel, mais pas la catégorie de l'organisation qui en est responsable. Si le centre constate des cas avérés d'infractions à un quelconque appareil légal en œuvre en Belgique (Constitution, Convention européenne des droits de l'homme...), tel que ce fut le cas au mois d'août avec les Témoins de Jéhovah, il est de la responsabilité de l'organisme de dénoncer ces agissements aux autorités compétentes, même s'il ne s'agit pas de leur rôle principal. ■ CVB